Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	BIO SPRAY DISSUASIF FR 125ML		
Mise à jour :	08-08-2023	**Version (Révision) :**	2.0.2 (2.0.1)
Date d´édition :	08-08-2023		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BIO SPRAY DISSUASIF FR
125ML (14263)
Identifiant unique de formulation : N0KC-EH96-JY63-D3NW

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de soutien à la formation

Usages déconseillés

Toute autre utilisation que celle indiquée ci-dessus

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :
Beaphar B.V.

Rue : Drostenkamp 3

Code postal/Lieu : NL - 8101 BX Raalte

Téléphone : +31 (0)572 348 834

Télécopie : +31 (0)572 348 835

Contact pour informations : SDS@Beaphar.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Beaphar: +31 (0)612 968 231 (08:00 - 17:00 h), Contact: J. van den Eertwegh
France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)
Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)
Groussherzogtum Lëtzebuerg: (+352) 8002-5500 Belgian Poison Center (24/7).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Flamme (GHS02)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformement aux prescriptions du reglement municipal d'élimination des déchets.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; Geraniol ; CITRONELLOL ; Linalool. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ÉTHANOL ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : ≥ 25 - < 50 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

Geraniol ; N°CE : 203-377-1; N°CAS : 106-24-1

Poids : ≥ 0,01 - < 0,1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317

Linalool ; N°CE : 201-134-4; N°CAS : 78-70-6

Poids : ≥ 0,01 - < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Informations pour le médecin

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
ABC-poudre
Dioxyde de carbone (CO2)
Sable
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection personnel. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Éviter la formation de poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 10
Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	200 ppm / 380 mg/m^3
Limitation de crête :	4(II)
Remarque :	Y
Version :	27-10-2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (D)
Valeur seuil :	1000 mg/m^3
Remarque :	AER LV 8st.
Version :	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.
Matériau approprié : NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)
Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.
Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 60 min
Epaisseur du matériau des gants : > 0,5 mm
Modèles de gants recommandés : EN ISO 374

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	78	°C

Point éclair : < 21 °C

9.2 Autres informations
Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.2 Stabilité chimique
Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.4 Conditions à éviter
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.5 Matières incompatibles
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ETHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	21 g/kg
Paramètre :	DL50 (ETHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	6300 mg/kg
Paramètre :	DL50 ((R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (ETHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg

11.5 Informations complémentaires
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques
Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

12.8 Estimation/classification
Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHANOL)

Transport maritime (IMDG)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	3
Code de classification :	F1
Danger n° (code Kemler) :	33
Code de restriction en tunnel :	D/E
Dispositions particulières :	LQ 1 l · E 2 · ADR : III (<= 450 l)
Étiquette de danger :	3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	3
Numéro EmS :	F-E / S-E
Dispositions particulières :	LQ 1 l · E 2 · IMDG 2.3.2.2 (Groupe d'emballage III <= 450 l)
Étiquette de danger :	3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	3
Dispositions particulières :	E 2 · IATA 3.3.3.1 (Groupe d'emballage III <= 30 l)
Étiquette de danger :	3

14.4 Groupe d'emballage
II

14.5 Dangers pour l'environnement
Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.